

ADNA
127, rue de la fontaine
06550, La Roquette Sur Siagne
Tél : 06 67 97 73 55

M. Dominique THILLAUD
Président du directoire
Aéroports de la Côte d'Azur (ACA)
Rue Costes et Bellonte
BP 333
06210 Nice Cedex 3

La Roquette sur Siagne, le 9 novembre 2017

Lettre recommandée avec AR.

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de votre dernier courrier du 18 octobre 2017.

Notre action en tant qu'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes est de trouver avec vous des solutions qui puissent convenir à chacun : à la fois éviter que les nuisances liées à l'activité de l'aéroport que vous gérez, viennent impacter notre quotidien et que vous puissiez également, comme toute entreprise, exercer votre activité sereinement.

Aussi, nous ne voyons pas très bien dans ce type de relations quels sont les actes de la part de notre Association ou de ses adhérents qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité civile ou même pénale de notre Association. Nous vous saurions gré de nous les mentionner afin que nous puissions leur apporter remède.

Nous ne savons pas s'il s'agit de nous mettre en cause sans motif exact, juste pour ne pas répondre aux demandes que nous vous avons adressées à plusieurs reprises, mais les informations dont vous faites état dans votre courrier comportent un certain nombre de contre-vérités auxquelles nous répondons dans ce courrier.

A titre personnel, je trouve d'ailleurs regrettable que votre niveau actuel de responsabilités au titre de votre mandat social, ne vous laisse plus l'opportunité d'une implication plus personnelle directe dans les relations Aéroport-Riverains. Cela vous permettrait d'avoir peut-être une autre vision plus pertinente que celle qui vous est remontée par vos collaborateurs et qui ne correspond pas toujours à la réalité.

Nous vous rappelons tout d'abord que l'ADNA, jusqu'à ce jour, n'a jamais mis en cause la légitimité de l'existence de l'aéroport de Cannes Mandelieu. Il est notoire que dans toutes nos communications, fussent-elles écrites ou orales, à destination de toutes les autorités que nous avons rencontrées, ou en réunion publique, nous avons toujours posé ce principe en préalable, notre objectif étant de parvenir à un équilibre entre l'activité de l'aéroport et les nuisances supportées par les riverains. Ce principe a encore été énoncé lors de la CoCoEnvi de juin 2017, présidée par le Sous-Préfet, manifestation à laquelle vos services étaient largement représentés.

Il ne faut pas déformer la réalité, pour vous porter comme victime à votre tour. Nous revenons, pour exemple, sur l'article de presse paru dans Nice Matin le 25 mai 2017 que vous citez et ne voyons pas très bien, sur la base de cet article, comment vous pouvez fonder certaines de vos affirmations. Si cet article comportait des contres vérités, vous aviez un droit de réponse que vous auriez pu faire valoir, mais après notre interview, quand la journaliste rédactrice de cet article a pris contact avec les services de votre aéroport, vous n'avez pas souhaité vous exprimer sur ce sujet...

L'ADNA n'a pas connaissance de sollicitations agressives de vos salariés par ses adhérents et prône, en tout temps, une relation responsable avec les services de l'aéroport concernés. Nous n'avons d'ailleurs reçu aucune information et/ou doléance à ce sujet avant votre courrier. Si vos affirmations sont avérées par des faits précis, il faut nous les remonter cas par cas. Ces actions ne peuvent avoir été menées au nom de notre Association. Il ne peut s'agir que d'outrances individuelles de riverains excédés et sont certainement corrigibles.

Nous ne voulons en aucun cas développer, voire enrichir une relation conflictuelle avec votre entreprise. Ce n'est ni l'intérêt de notre Association, ni le vôtre. Si de tels rapports « rugueux » étaient mis en évidence, ce que l'ADNA ne cautionne en aucun cas, peut-être faudrait-il aussi en chercher la cause pour partie dans la communication de l'aéroport envers les riverains.

Pour exemple, l'augmentation du nombre de plaintes auprès du service « Environnement et Relation avec les Riverains », n'est pas liée à une intention délibérée de l'ADNA de procéder à un harcèlement de vos collaborateurs, mais la conséquence des nombreux troubles de voisinages et d'atteintes à l'environnement générés par l'activité de l'aéroport qui sont de moins en moins acceptables pour les riverains.

D'autant plus que ce service, probablement sous-dimensionné, répond trop souvent de manière laconique, stéréotypée et non documentée (pas de copie de traces) aux signalements de non-respect flagrant des trajectoires, allant jusqu'à déclarer que tant qu'un aéronef est « à n'importe quelle position à l'intérieur de la trajectoire, voire à l'extérieur », il n'y a rien à en redire.

Cette attitude invite d'ailleurs des riverains et élus à penser que l'objectif de l'aéroport est de « saturer » la zone, ce qui représenterait de facto une extension sauvage du P.E.B. et serait en contradiction formelle avec les engagements que vous aviez pris dans les contreparties du passage aux 35 tonnes, en particulier concernant le respect des trajectoires.

Concernant les mesures en faveur des riverains que vous dénoncez comme étant objectivement impossibles, l'ADNA milite pour un allègement drastique de l'utilisation de la VPT 17 par les jets par l'utilisation de trajectoires alternatives comme l'atterrissage (et décollage) par la mer et la généralisation des atterrissages par une voie NW.

Ces deux alternatives, préconisées et validées par des pilotes chevronnés et soutenues par de nombreux élus, sont ni plus ni moins celles dont vous préconisiez le développement dans vos correspondances antérieures et ont été reprises lors de la CoCoEnvi de juin 2017.

Le Sous-Préfet, président de la Commission a demandé en séance que soit augmenté le nombre d'atterrissages par la mer et qu'à titre d'essais la trajectoire NW soit utilisée au plus vite, ne serait-ce que pendant 30 jours par an, pour commencer.

L'ADNA milite aussi pour l'attribution de créneaux aux différents types de trafic, comme cela se pratique dans d'autres aéroports, afin de favoriser l'utilisation par les jets des deux trajectoires sus citées.

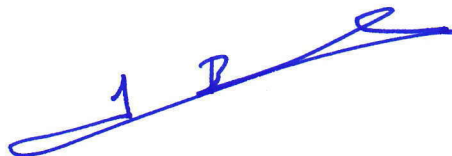
S'il est vrai que vous n'êtes pas la seule partie concernée et que ces actions impliquent des entités extérieures à votre entreprise, nous n'avons cependant pas ressenti de volonté délibérée d'ACA de faire évoluer leur position pour faciliter l'intégration de l'aéroport auprès de ses riverains.

Nous apprécions, et l'avons aussi fait savoir publiquement, les améliorations apportées et mentionnées dans votre correspondance au titre de la Charte d'Environnement, mais malheureusement celles-ci n'ont pas contribué à une amélioration significative du ressenti par les riverains, déçus de ne pas retrouver dans leur réalité quotidienne, le respect de leur cadre de vie et ceci malgré les engagements de respect de l'environnement pris par ACA lors de la cession des participations de l'Etat.

Monsieur le Président, est-il nécessaire de vous rappeler que l'ADNA est dans son rôle lorsqu'elle recherche dans ses actions la minimisation des nuisances supportées par les riverains dans le cadre de l'activité de l'aéroport de Cannes Mandelieu, action d'ailleurs soutenue par de nombreux élus locaux.

Nous restons à votre disposition pour vous présenter nos attentes et cela dans un cadre serein que nous avons toujours privilégié avec votre entreprise comme les différentes autres instances concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Claude BOSCHEL
Président